



Dégat des eaux 2 jours avant le notaire, non connu

Par **littleinvest**, le **23/01/2016** à **16:37**

Bonjour,

Voici mon histoire un peu particulière.

J'ai acheté un studio que j'avais revu pour la dernière fois la semaine dernière.

J'ai signé l'acte d'achat hier en fin d'après-midi chez le notaire.

Premier hic, je demande les clés à la fin du rendez-vous (le vendeur n'était pas présent) et la le notaire se dit surpris que je ne les ai pas en ma possession.

Suivent différents appels... Je tombe alors sur un concierge qui m'informe qu'un dégât des eaux a eu lieu il y a deux jours.

C'est donc au vendeur de prendre en charge les réparations (ou plutôt son assurance).

Mes questions sont simples :

- Puis je annuler l'achat de cet appartement (même en ayant signé chez le notaire)? Puisque je n'ai pas retrouvé l'appartement dans le même état que lors de ma visite.
- Est-ce que cela serait légitime que je réclame des indemnités (à l'amiable) car je ne peux pas mettre cet appartement en location actuellement, alors que je vais payer un emprunt immobilier.

Merci par avance.